

PENSION SCOLARITE 2025 - 2026

Frais d'Inscription : 35,00 EUROS POUR TOUT NOUVEL ELEVE à régler au plus tard le jour de la rentrée

Frais d'Adhésion : 25,00 EUROS à régler au plus tard le jour de la rentrée

CLASSES	DESIGNATION	PENSION – SCOLARITE Bourse non déduite	
		MONTANT ANNUEL	TOTAL ANNUEL
ORIENTATION			
4ème	Frais de Scolarité	788,00 €	2150,00 €
	Frais de Pension	1242,00 €	
	Forfait Manifestations / Activités Pédagogiques	120,00 €	
3ème	Frais de Scolarité	788,00 €	2150,00 €
	Frais de Pension	1242,00 €	
	Forfait Manifestations / Activités Pédagogiques	120,00 €	
BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES			
Seconde	Frais de Scolarité	913,00 €	2117,00 €
	Frais de Pension	1104,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	
Première	Frais de Scolarité	1074,00 €	2585,00 €
	Frais de Pension	1311,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	200,00 €	
Terminale	Frais de Scolarité	1105,00 €	2585,00 €
	Frais de Pension	1380,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	
CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE			
Seconde	Frais de Scolarité	1118,00 €	2322,00 €
	Frais de Pension	1104,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	
Première	Frais de Scolarité	1188,00 €	2699,00 €
	Frais de Pension	1311,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	200,00 €	
Terminale	Frais de Scolarité	1105,00 €	2585,00 €
	Frais de Pension	1380,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	

Les différents tarifs prennent en compte le temps de présence de chaque classe et les activités pédagogiques spécifiques. Il est possible d'établir une demande de Bourses Nationales du Ministère de l'Agriculture en fonction du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024).

Dès que nous aurons connaissance du montant de la bourse attribuée, celui-ci sera déduit du montant total de la pension. Les paiements peuvent être mensuels ou trimestriels (versements espèces ou chèques ou prélèvements automatiques).

L'établissement se réserve le droit de facturer les frais pour tout prélèvement impayé que la banque nous impute.

Une remise de 10% est accordée au 2^{ème} enfant scolarisé dans l'établissement.

Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas le tirage des rapports de stage. La navette de bus sera facturée chaque fin de trimestre (ou début du trimestre suivant).

Formation en alternance et en apprentissage

4 Route de La Gare - 24600 Siorac De Ribérac - 05 53 91 94 94 - cfa-mfr.siorac@mfr.asso.fr - www.mfr-riberacois.com

1 Route de la Brangélie - 24600 Vanxains - 05 53 92 46 50 - mfr.vanxains@mfr.asso.fr